



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION
Interdiction temporaire de stationnement
Place du 8 mai

Du vendredi 11 septembre 2026 dès 06h00
 Jusqu'au
 Lundi 14 septembre 2026 17h00

Grande Brocante 2026

Monsieur VERDRON Laurent,

5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de permettre l'installation de la Grande Brocante communale 2026 ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur l'ensemble de la place du 08 mai (grande et petite), du vendredi 11 septembre 2026 dès 06h00 jusqu'au lundi 14 septembre 2026 17h00 ;

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de barrières et de panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté, aux endroits nécessaires par le service technique municipal ;

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sept jours avant le début de l'interdiction de stationnement ;

Article 4 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 6 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 1er septembre 2026

Pour la Maire et par délégation,

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 08 septembre 2026,
 Par Madame le Maire,
 Madame Nathalie Debaisieux